

Lettre d'informations municipales



Bulletin annuel - janvier 2016



C. Jaouen

Epiais-Rhus, vue du ciel

Sommaire

2015 en images	p 4 et 5
Les associations	p 6 et 7
L'école des Bosquets	p 8 et 9
La Communauté de Communes	p 10 et 11
La petite enfance	p 12
Le SIE de la Source de Berval	p 13
Environnement et cadre de vie	p 14 à 15
Cinéma	p 16
Recensement de la population	p 17
Centre Communal d'Action Sociale	p 18
Les finances	p 19
Les travaux réalisés en 2015	p 20 et 21
Les dossiers en cours	p 22 et 23
Etat civil	p 24
Informations pratiques	p 24 à 27



*Epiais est un jardin tout habillé de fleurs,
Il nous offre sans fin tout l'éclat des couleurs,
Il dispense parfois de grisantes senteurs,
Il épouse, la nuit, du pays les rumeurs.*

*Il est musique douce irriguant notre cœur,
Il nous dit l'amour vrai, en sa jolie ferveur,
Il est riche passé, en tout sa valeur,
Il est joie qui affleure aux plus belles des heures.*

*Il est dans le secret des vœux pleins de chaleur,
Qu'un Homme de chez nous, vous offre avec bonheur.*

*Yves PETIT
9 janvier 2016*

Nous contacter :

Par téléphone au 01 34 66 62 33



Par courrier :
Mairie d'Epiais-Rhus
22 rue Saint Didier
95810 EPIAIS-RHUS

Par mail : mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr

Site internet : www.epiais-rhus.fr

Ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Le jeudi soir de 17h à 19h

Permanence des élus le samedi de 10h à 12h

Directeur de publication : Jean-Pierre Stalmach

Rédaction : Jean-Pierre Stalmach ; Brahim Moha ; Marie Bruyant ; Dominique Loizeau ; Nicole Stalmach ; Evelyne Bouchonnet ; Nadine Loizeau ; Corinne Tarlet ;

Conception et mise en page : Evelyne Bouchonnet

Crédits photos : Jean-Pierre Stalmach ; Daniel Fritsch ; Marie Bruyant ; Marc Bathelier ; Cécile Douhairet ; Evelyne Bouchonnet ; Christiane Reynaud ; Corinne Tarlet ; Cyril Jaouen ; Ecole des Bosquets ;



Le mot du Maire

Chers amis d'Epiiais-Rhus,

2015, contre toute attente, a été une rude année. Commencée par des moments douloureux en janvier, elle s'est terminée par des moments encore plus douloureux en Novembre et nous n'oublierons certainement pas ceux qui ont été les victimes. Malgré cela la vie suit et doit suivre son cours.

Pour la commune 2015, a aussi été une année difficile et « énergivore ». Même si nous avons eu la satisfaction de mener à terme des achats de terrains pour préparer de futurs aménagements (terrains en face l'école notamment) et pu réaliser quelques réparations à l'église que nous avons un peu délaissée (carrelage), changer notre matériel informatique (dématérialisation obligeant), et lancer le « zéro-phyto », le principal projet qui consistait à refaire le devant de la mairie en créant un accès à la salle du Conseil pour les personnes à mobilité réduite n'a pu être mené à bien. En effet nous n'avons pu obtenir l'autorisation de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France sur notre proposition. Il est curieux de constater que d'un côté la Loi oblige à rendre les lieux publics accessibles à tous (ce qui est une très bonne chose) mais que d'un autre côté, ceux qui sont les représentants de l'Etat s'y opposent pour des raisons discutables....bizarre, vous avez dit bizarre ? Quoiqu'il en soit nous persévérons.

Pour ce qui est des finances tout s'est passé comme prévu c'est-à-dire qu'il a fallu gérer très serré, encore plus serré que les années précédentes, et ce n'est malheureusement pas fini. Mais cela était annoncé par tout le monde, en particulier par des médias qui font passer les maires pour de grands dépensiers de l'argent public. Comme si, avec le budget qui est celui d'une petite commune rurale, nous avons les moyens d'être dépensiers !

Mais ceci c'était en 2015.

La première chose qui va changer au 1^{er} janvier 2016 et qui nous impacte, c'est le périmètre de notre intercommunalité qui passe de 13 communes à 15 : Berville sortant, Auvers sur Oise, Butry sur Oise et Valmondois entrant. La population passera ainsi de 9485 habitants à 19058 habitants. Vous pourrez lire dans les pages intérieures ce qui change de ce point de vue.

Dans un contexte un peu morose, la plus grande satisfaction reste l'implication de tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour animer le village. Je ne dirai jamais assez combien je vous remercie pour tous vos efforts.

J'associe à ces remerciements tous les employés communaux qui font de leur mieux pour accomplir leurs tâches et qui vont souvent même au-delà de leurs missions de leur propre initiative afin de satisfaire les habitants. Et puis saluons le succès de notre école qui vient d'obtenir pour la 9^{ème} année consécutive le label éco-école : nous pouvons être fiers de nos enseignants.

2015 est mort, vive 2016 qui, je le souhaite vous apportera santé, joie, bonheur et réussite.

Bonne année à tous et bonne lecture.

Jean-Pierre STALMACH

2015 en images



Galette des rois du Foyer Rural le 18.01.2015



Carnaval et chasse aux œufs

Avril 2015



Soirée séries TV organisée par l'AEB
11 avril 2015



Fête communale les 23, 24 et 25 mai



Les festivités ont débuté le samedi soir avec la remise des lampions suivie de la retraite aux flambeaux dans les rues du village avec la participation cette année par la Banda Festayre (musique et costumes traditionnels basques). Le feu d'artifice a ensuite été tiré sur le terrain derrière l'école. Dimanche matin, les exposants de la brocante prenaient place dans les rues. Le dimanche a été rythmé par les Geni's country dancers, venus pour quelques pas de danse !



Tout au long du week end, l'exposition de peinture à l'intérieur de l'Eglise, organisée tous les deux ans par Philippe Monsire était ouverte au public. De nombreux visiteurs ont pu découvrir les talents d'artistes locaux. Mme Françoise Cavallé-Coll, habitante d'Epiais-Rhus était l'invitée d'honneur de cette exposition. Les plus jeunes ont également participé à ce week-end placé sous le signe de l'art car ils ont participé à un concours de dessin.

Forum des associations



le 6 septembre 2015

30 ans de la bibliothèque



Exposition au foyer rural sur le thème du livre le 7 novembre 2015

Halloween



Noel des enfants



9 décembre : au programme cette année, séance de cinéma avec « les minions », suivi d'un goûter et une surprise pour les enfants.

10 ans de l'



Soirée anniversaire le 10 octobre 2015



Commémoration du 11 novembre au monument aux Morts avec des enfants qui ont chanté l'hymne national.

Karaoke et beaujolais



19 décembre : Vin chaud sur la place de l'Eglise

Les associations

Le club de modélisme Epiaisien

Siège social : 21, rue de Normandie
Président : M. Alain DUCLOS
Tél.: 01.34.66.65.33
Exposition au Foyer Rural lors
de la fête du village.



DIRAP (Défense des Intérêts des Rive-
rains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles
en Vexin)

Siège social : Mairie d'Epiais-Rhus
Président : M. Jean-Marc BUTEUX
dirap@dirap.org

Epiais-Rhus à la recherche de son passé

L'association publie des ouvrages sur l'his-
toire de notre village.

- *Epiais-Rhus à la recherche de son passé*
- *Le site antique*
- *Les sapeurs-pompiers*
- *L'église Notre-Dame d'Epiais*
- *La gare de Rhus*
- *La fabrication de la cloche*
- *Epiais-Rhus retrouve son passé*

Ces titres sont dispo-
nibles en Mairie ou
au siège de l'associa-
tion, 4 rue de Nor-
mandie.



L'équipe des bibliothécaires bé-
névoles : Marie Brissy, Françoise
Gooris, Mijo Leroux, Christiane
Reynaud et Nelly Teyssandier.

Ouverture 2 fois par semaine :
- **mercredi** de 11h30 à 12h30
et de 16h à 18h30.
- **jeudi** de 16h00 à 18h30.



Bonheur de Lire
à Epiais-Rhus

Et le 1er samedi de
chaque mois de 10h00 à
12h00

Montant de l'inscription :
10 €. par an
Fermeture pendant les
vacances scolaires



Exposition :30 ans visite de l'école d'Epiais



Les Amis de l'école des Bos- quets

L'AEB : Les Amis de l'Ecole des
Bosquets est une association
composée essentiellement de
parents d'élèves ou de personnes
souhaitant aider et soutenir les

projets pédagogiques de l'école des Bosquets. Le
tout dans la bonne humeur et dans une ambiance
conviviale !

Pour récolter des fonds et faire vivre l'association,
nous organisons diverses manifestations et de nom-
breuses actions !

Ainsi l'année passée, nous avons organisé deux
soirées à thèmes (une soirée Irlande et une soirée
séries TV) ; la tenue d'un stand au marché de Noël,
l'organisation du carnaval.

Avec les bénéfices obtenus, nous pouvons financer
l'achat de matériel, le financement de sorties ; tout
cela pour le bien-être de nos enfants, pour les en-
fants du village !

Nous sommes toujours aussi fiers de pouvoir soute-
nir l'équipe enseignante très dynamique et motivée

de notre éco-école !

Si vous souhaitez nous aider (même pour une aide
ponctuelle), nous soutenir, si vous souhaitez inté-
grer notre équipe, si vous avez des idées ou si vous
souhaitez être informés des prochaines animations,
nous sommes à votre disposition. Tout le monde est
le bienvenu !

A noter que depuis sa création en 2005 nous avons
pu financer **37100 euros** en aides diverses pour
l'école !!!

Merci à tous pour votre soutien et votre aide pré-
cieuse ! Sans vous tout cela ne serait possible !

**Nos coordonnées : AEB S/C Mairie d'Epiais-
Rhus – 22 rue saint Didier – 95810 Epiais-Rhus
aeb.epiais.rhus@la poste.net**



Les Foyers Ruraux, des villages qui bougent !



L'année 2015 se termine ! Faisons ensemble une rapide rétrospective des événements qui se sont déroulés durant cette année.

Dimanche 18 janvier : L'année commençait par une rencontre autour de la « galette des rois » organisée par le Foyer Rural.

Dimanche 8 mars : après-midi jeux de société.

De nombreux adultes et enfants se sont retrouvés au Foyer Rural pour un après-midi jeux de société. Certains avaient amené leurs jeux pour les faire découvrir aux autres. Le tout s'est conclu par un goûter accompagné de chocolat, café, etc. Quel bel après-midi !!

Samedi 23, dimanche 24 et lundi 25 mai : Animation du village autour la 26^e brocante. La météo nous a quelque peu aidés dans la mesure où la pluie s'est assez peu manifestée et a permis à la soixantaine d'exposants de rester jusqu'en fin de journée et les visiteurs et acheteurs n'ont pas failli. Le Foyer Rural qui assurait la restauration a, comme chaque année, été dévalisé.

Cette année, une exposition de peinture se tenait dans l'Eglise avec de nombreux participants et visiteurs, sous le parrainage de Françoise Cavailé-Coll, habitante de notre commune !



Le lundi, le pique-nique géant (plus de 80 personnes) sous le barnum toujours installé sur la place de l'église. La chaleur et la convivialité se sont retrouvées sous la bâche.

Le Foyer Rural tient à remercier tous les bénévoles et la Mairie qui ont su se mobiliser pour que cette animation du village soit, encore une fois, une réussite. Cette mobilisation demande du temps et de l'énergie et nous ne saurons jamais vous remercier assez car, sans vous, nous ne pourrions mener ensemble toutes ces actions, expositions, brocante, jeux, participations. Merci !

Samedi 5 septembre : Toutes les associations du village se sont retrouvées afin de proposer leurs activités pour la saison lors du Forum des Associations. Vous trouverez, en cartouche, toutes les activités proposées et organisées par le Foyer Rural durant cette saison.

Samedi 31 octobre : Atelier Halloween avec découpage des citrouilles et goûter pour les petits et les grands ! Les enfants ont ensuite participé à la récolte des bonbons dans le village.



Samedi 28 novembre : Arrivée du Beaujolais ! Soirée organisée par le Foyer Rural autour de ce thème ac-

Activités 2015/2016

- **Initiation à la peinture** (aquarelle, pastel, acrylique, huile, etc. : tous les mardis de 19h00 à 21h00, sous la responsabilité de Philippe Monsire
- **Gymnastique** (pour adultes) tous les mercredis de 19h45 à 20h45, sous la responsabilité du CEPPE
- **Eveil corporel** pour les 3-6 ans avec l'US Ennery judo Les mercredis de 17h à 18h
- **Compagnie du Jeudi** : tous les jeudis de 13h30 à 16h30, lieu de rencontre, d'échanges et ateliers artistiques, jeux de société, goûter, sorties etc.
- **Danse Country**
lundi 19h00-20h00 par les *Géni's Country Dancers*

compagné d'un karaoké endiablé. Merci encore aux animateurs et techniciens.

Samedi 5 décembre: Marché de Noël et Téléthon. Les associations du village n'ont pas manqué de proposer leurs créations et animations toujours de grande qualité. Merci encore une fois à elles, leurs réalisations et imaginations n'ont pas failli. Le Foyer Rural, partie prenante dans le Téléthon, organisait pour l'AFM, des jeux d'adresse et surtout un concours de panier garni, l'école des Bosquets avec les réalisations des enfants, toujours au profit du Téléthon, a pu recueillir des fonds de plus en plus importants au bénéfice de la Recherche. Les Amis de l'Ecole des Bosquets avaient cette année installé un trampoline XXL qui a enchanté petits et grands ! Merci à tous !



N'oublions pas également le partenariat avec Ciné-Rural 60 qui nous permet de projeter des films de moins de trois mois à raison de deux séances par mois en moyenne, tant pour les petits que pour les grands. Nous avons même eu le privilège de voir un film en avant-première « Un village presque parfait » précédé d'une animation.

L'année 2016 débute à grands pas et c'est pour nous, Foyer Rural, l'occasion de vous présenter tous nos meilleurs vœux pour vous-même et les vôtres. Encore une fois, l'année s'annonce riche en événements et entre autres la 27^e brocante ! Alors soyez attentifs à vos boîtes aux lettres et bulletin d'informations municipales mensuel.

Nadine LOIZEAU
Foyer Rural
Vous souhaitez un renseignement : appelez au 01.34.66.24.00 ou par mail frep@laposte.net !

Du côté de l'école des Bosquets



Directeur de l'Ecole : Philippe VIARD (cycle 3 CE2, CM1 et CM2)

Cycle 2 (CP et CE1) : M. Thomas BRANCHEREAU (parti fin décembre 2015) / Mme Aurélie CAPILLON

Cycle 1 (maternelle) : Patricia VISTICOT

Téléphone : 01 34 66 44 47

Courriel : ec-epiais-rhus@eco95.ac-versailles.fr

Représentants de parents d'élèves élus pour l'année 2015/2016

Magalie ALBERT
Pierrick BLANQUET
Eric DANAN
Rachel LEQUEST
Eric SAUVE

Classe de neige à Lamoura - cycle 3



Entraînement à roller pour la classe des maternelles, équipés de casques et de genouillères

Visite du collège pour les CM2



Thème de l'année 2015/2016 : le climat



Pour la neuvième fois, l'école des Bosquets s'est vue remettre le label éco-école pour son engagement en faveur de l'environnement.

Les bâtisseurs du possible



Construction de l'abri vélo par des bénévoles, financée en partie par les actions des enfants au cours de l'année 2014/2015.

Course pour Fayako



Le 12 juin 2015

Fête de l'école



Sous un soleil radieux cette année, la fête de l'école a réjoui nombre d'enfants grâce aux activités variées : maquillage, circuit moto, musique...
L'année scolaire s'est terminée en beauté !

Matinée bricolage



Matinée bricolage le 26 septembre : parents et enfants se sont retrouvés à l'école un samedi pour procéder à une matinée « bricolage » et aussi jardinage.

La marche pour le climat



Dans le cadre de la COP 21 qui s'est tenue début décembre à Paris, une grande marche a été organisée en faveur du climat. L'école s'est mobilisée et se sont plus de 40 paires de chaussures apportées par les enfants qui ont fait le chemin vers la place de la République à Paris.



Ashoka L'école a été sélectionnée par l'association « Ashoka » pour son « programme éducation », dont le but est de repérer et sélectionner des entrepreneurs sociaux innovants, acteurs de changements, afin de contribuer activement à transformer positivement la société.

Pour plus d'informations, voir le blog de l'école : <http://blog-crdp-versailles.fr/ecoecoledesbosquets/index.php/>
Site internet : <http://france.ashoka.org/>

Comédie musicale



Le cycle 3 a donné sa représentation de la comédie musicale « les gamins de la Buttes », écrite par Philippe, le 19 juin 2015 à l'école d'Epiais-Rhus. Une représentation a été donnée à Ennery, le 1er juillet.



25 juin 2015 : remise des « dicos » par M. le Maire aux élèves de CM2 qui quittent l'école. Bonne continuation !!!

Nettoyons la nature



Les enfants ont participé, un fois encore à l'action « nettoyons la nature », équipés de gilets fluorescents et de gants, le 25 septembre 2015. Un bel exemple à suivre...

Apprentissage de l'anglais

Tous les lundis après midi, les enfants de CM1 et CM2 apprennent l'anglais avec Patricia ; les CE1 et CE2 apprennent avec Aurélie Capillon, et pendant ce temps les petites sections font la sieste et les moyennes et grandes sections sont avec Philippe pour une activité musique et danse.



Communauté de Communes Sausseron-impressionnistes

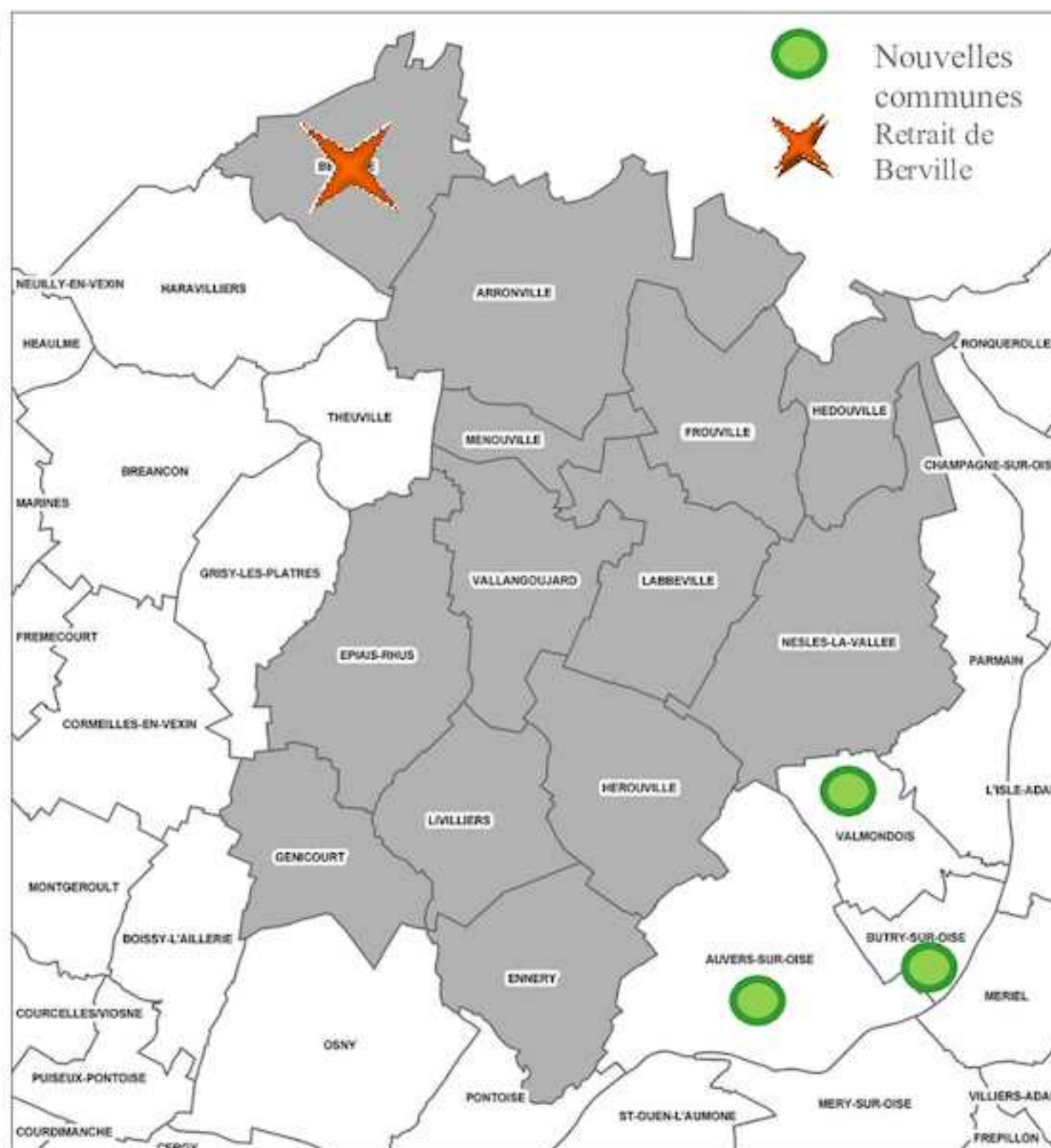
Siège : en Mairie de Vallangoujard - 17, rue de Marines 95810 VALLANGOUJARD
Téléphone 01 34 66 25 25 - Télécopie 01 34 66 22 41 - secretariat@sausseron-impressionnistes.fr
Président : Monsieur Marc Giroud

La communauté de communes la Vallée du Sausseron évolue et devient Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes à la suite de la refonte de la carte des intercommunalités lancée par l'Etat.

Plusieurs événements à retenir :

- *l'arrêté du Préfet de Région d'île de France du 4 mars 2015 portant schéma régional de coopération intercommunale et notamment sa proposition de modification du périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron,*
- *la demande de retrait de la commune de Berville par délibération du 26 mars 2015*
- *l'arrêté du Préfet du Val d'Oise du 29 mai 2015 prescrivant l'extension du périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron aux communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois,*

*La communauté de communes, nouvellement nommée **Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes** passe de 13 communes à **15 communes** au 1er janvier 2016 et se compose désormais comme suit : Aronville, Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Ennery, Epiais-Rhus, Frouville, Génicourt, Hédouville, Hérouville, Labbeville, Livilliers, Menouville, Nesles-la-Vallée, Vallangoujard et Valmondois.*



Cette nouvelle configuration fait passer le nombre d'habitants de 9485 à 19058.

Les trois nouvelles communes ont été associées aux discussions sur les compétences à retenir pour notre « vivre ensemble » et ce depuis mars 2015. Cette démarche en amont a permis la mise au point des statuts devant s'appliquer au 1^{er} janvier 2016 ce qui est un gain de temps appréciable.

Dans ces statuts figurent les compétences de la nouvelle instance qui sont de 3 ordres :

- ◆ **compétences obligatoires** : il s'agit de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, et de la collecte et du traitement des déchets.
- ◆ **compétences optionnelles** : il s'agit de l'environnement et de l'énergie, du logement et du cadre de vie (la vidéo-protection est incluse dans ce chapitre), et de la voirie.
- ◆ **compétences facultatives** : enfance, personnes âgées, service à la personne, culture, sport, circulations douces, communication (fibre optique), instruction du droit des sols (autorisations de travaux, permis de construire), mutualisations.

Certaines de ces compétences étaient déjà en place comme la collecte des déchets, l'enfance ou la voirie par exemple. Par ailleurs il a été décidé d'un commun accord de reprendre dès le 1^{er} janvier 2016, la gestion de l'école de musique d'Auvers afin de ne pas interrompre le service pour les communes entrantes. Les autres communes de la CCSI pourront adhérer ultérieurement après décision de leurs Conseils municipaux respectifs.

A noter que le fait qu'une compétence soit mentionnée dans les statuts ne veut pas dire pour autant qu'elle est immédiatement applicable ou va être créée dans l'instant. La fonction des statuts est de créer un cadre permettant un travail en commun pour le bénéfice des habitants et de préparer l'avenir.

Représentativité

Des délégués sont désignés pour siéger au Conseil communautaire : pour les communes de moins de 1000 habitants c'est l'ordre du tableau qui prévaut (le maire, puis le 1^{er} adjoint etc) et pour les communes de plus de 1000 habitants, les délégués sont désignés sur le bulletin de vote lors des élections municipales.

Le système de représentation est donc très encadré par la Loi. Pour l'ensemble de la nouvelle Communauté de communes se montait à un total de 32 délégués dans le cas de la stricte application des textes mais pouvait aller jusqu'à 39 délégués suite à un « accord local » (souplesse prévue par le législateur).

Les communes d'Auvers sur Oise et de Nesles la Vallée ayant opté pour le droit commun alors que toutes les autres communes avaient choisi l'option à 39, Monsieur le Préfet de Région a rendu un arrêté imposant 32 délégués. C'est donc le droit commun qui s'appliquera désormais nous donnant un seul représentant titulaire au lieu de 2 précédemment et un représentant suppléant.

La répartition des sièges au Conseil communautaire se fera de la manière suivante :

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de délégués
Auvers sur Oise	6846	11
Ennery	2293	3
Butry sur Oise	2213	3
Nesles la Vallée	1796	3
Valmondois	1195	2
Arronville	659	1
Epiais-Rhus	652	1
Vallangoujard	633	1
Hérouville	609	1
Labbeville	580	1
Génicourt	485	1
Livilliers	384	1
Frouville	367	1
Hédouville	242	1
Menouville	104	1
TOTAL	19058	32

Finances

Le financement de la nouvelle structure reste identique à ce qu'il est actuellement, les taux d'imposition ne changeant pas.

Les taxes payées par les entreprises (ex taxe professionnelle) resteront perçues par la Communauté de communes qui prélève la participation de chaque commune aux différents services rendus en leur lieu et place en fonction des compétences déléguées et restitue le solde aux communes.

Les formations à l'informatique

L'Association des Œuvres de Jeunesse d'Ennery et la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron continuent de proposer aux habitants des communes des sessions d'initiation et de perfectionnement à l'informatique d'octobre à juin.

Renseignements et inscriptions auprès de Francisco, AOJE, 9 chemin d'une ruelle à l'autre 95300 ENNERY - 01.30.38.11.84



Déneigement et salage des voies communales

Les voies communautaires sont déneigées par les agriculteurs, les voies communales peuvent également être déneigées par ces mêmes agriculteurs sur demande des communes.

La commune d'Epiais-Rhus a adhéré à ce dispositif afin de saler et déneiger les voies principales.

Gageons que ce mariage quelque peu imposé à défaut d'être souhaité trouvera son équilibre au fil du temps et les nombreuses séances de travail communes ont déjà montré une envie forte de voir les choses évoluer dans le même sens pour le plus grand profit des communes membres et de leurs habitants.

La petite enfance



Compétence : Communauté de Communes

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) situé à Génicourt, 6 rue des Sablons est ouvert pour les assistantes maternelles le lundi, mardi et vendredi de 9h à 11h30 en accueil-jeux et le jeudi de 9h à 11h00 pour les ateliers « éveil musical/éveil corporel ». Il permet aussi bien aux assistantes maternelles qu'aux parents ou futurs parents d'aborder les différents modes de garde, l'éveil et l'accueil de l'enfant. Renseignements 01 34 42 69 29 ou ram.genicourt@orange.fr

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) est un lieu d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte qui permet de favoriser les échanges, les mercredis de 9h30 à 12h à Epiais-Rhus et les vendredis de 9h30 à 11h30 à Hérouville.

L'éveil musical : le jeudi de 9h à 11h00, renseignements auprès du RAM

Les Centres « d'accueil de loisirs » peuvent prendre en charge les enfants les mercredis et pendant les congés scolaires :

- les P'tits Loups du Vexin à Labbeville - 01 30 34 79 07 www.lesptitsloupsduvexin.fr
- les Mômes du Sausseron à Nesles-la-Vallée - 06 79 98 02 71
- l'Association des Oeuvres de Jeunesse d'Ennery - 01 30 38 11 84 www.aoje.fr

Les nouvelles structures de l'intercommunalité

La crèche d'Ennery

L'accueil de Nesles-la-Vallée

La crèche d'Auvers

Temps d'activité périscolaire (TAP) 2015/2016

Tous les jeudis et vendredis de 15h à 16h30

Nouvelle activité pour les primaires, le théâtre (à la place de la sophrologie) le jeudi de 15h à 16h30 avec Mme Constance Ledermann (vacataire).

Marie-Agnès Pitois et Philippe Viard encadrent les autres groupes d'enfants les jeudis et vendredis.

Les TAP sont divisés en 3 groupes d'enfants primaires qui changent à chaque petites vacances d'activités. Celles-ci sont affichées à l'entrée de l'école ; et un groupe de maternelles, animé par Martine et Gisèle le jeudi et vendredi.

Les enfants pratiquent des activités sportives, manuelles, ludiques selon le temps !



Syndicat Intercommunal de la Source de Berval

Siège social en mairie de Grisy-les-Plâtres - Secrétariat en mairie d'Epiais-Rhus

De la fontaine à la cruche il y a un long chemin à parcourir : c'était en substance le message de l'année passée. C'est toujours un peu le cas, bien que les choses aient bougé à la Source de Berval.

En effet l'étude sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) est en cours financée comme il l'avait été annoncé, par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Parallèlement, l'équipement du forage dans la nappe du lutétien est bien avancé. Les chambres en béton destinées à accueillir les installations de pompage et de traitement ont été posées, un bassin de décantation a été creusé et aménagé pour recevoir les dépôts issus du traitement de déferrisation (non nocifs), les canalisations et les raccordements électriques ont été installés. Il reste à descendre les pompes dans le puit ce qui sera fait en janvier 2016 terminant ainsi l'équipement de la source.

A noter également que l'ensemble du site est maintenant protégé par une clôture haute sur toute la périphérie.

Pour la partie administrative, la demande d'autorisation d'exploitation va être lancée tout début 2016 en accord avec les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui sont étroitement associés à nos travaux.

Pour mémoire plusieurs analyses ont été réalisées qui ont toutes confirmé la bonne qualité de l'eau que nous buvons et aussi de celle que nous procurera la nouvelle ressource.

En marge des travaux sur le forage, le Syndicat de la Source de Berval a fait effectuer des travaux de remplacement des canalisations à Grisy les Plâtres, sur la rue du Vexin entre la rue des Maurois et la rue des Renardeaux pour un montant de 68 590€ TTC. Ces travaux ont permis notamment de déplacer une vanne afin de permettre qu'en cas de travaux sur la canalisation principale, l'ensemble de la commune ne soit pas privée d'eau, ce qui est un réel avantage pour les habitants.

D'autres travaux sont à prévoir sur le réseau et seront effectués au fur et à mesure des disponibilités financières du syndicat qui ne vont pas en augmentant comme vous le savez.

Merci à le SEFO, notre délégataire pour la qualité des travaux effectués et les conseils techniques prodigués.

Président : Jean-Pierre STALMACH (Epiais-Rhus)

Vice-président : Claude DASSE (Grisy les Plâtres)

Membres titulaires : Dominique LOIZEAU, pour Epiais-Rhus et Patrick DUPREZ, pour Grisy les Plâtres.

Membres suppléants : Alain GOUIRAN, Daniel FRITSCH pour Epiais-Rhus et Gilles THOMAS, Jean-Jacques LETAILLEUR pour Grisy les Plâtres.

Jean-Pierre STALMACH
Président du SIE de la Source de Berval

Délégataire

SEFO (Société des Eaux de Fin d'Oise)
BP 6 26-28 Quai de l'Oise 78570 Andrésy -
Tél. : 01 39 70 20 00



Qualité de l'eau

Des prélèvements sont effectués chaque mois en des endroits différents, par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) qui fournit un rapport détaillé à chaque fois. Pour 2014, l'eau distribuée a toujours présenté le niveau de qualité conforme aux exigences en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Ajoutons que le distributeur, la SEFO, procède en permanence de son côté à ses propres analyses.

Données économiques

1279 habitants

558 abonnés

58000 m³ facturés

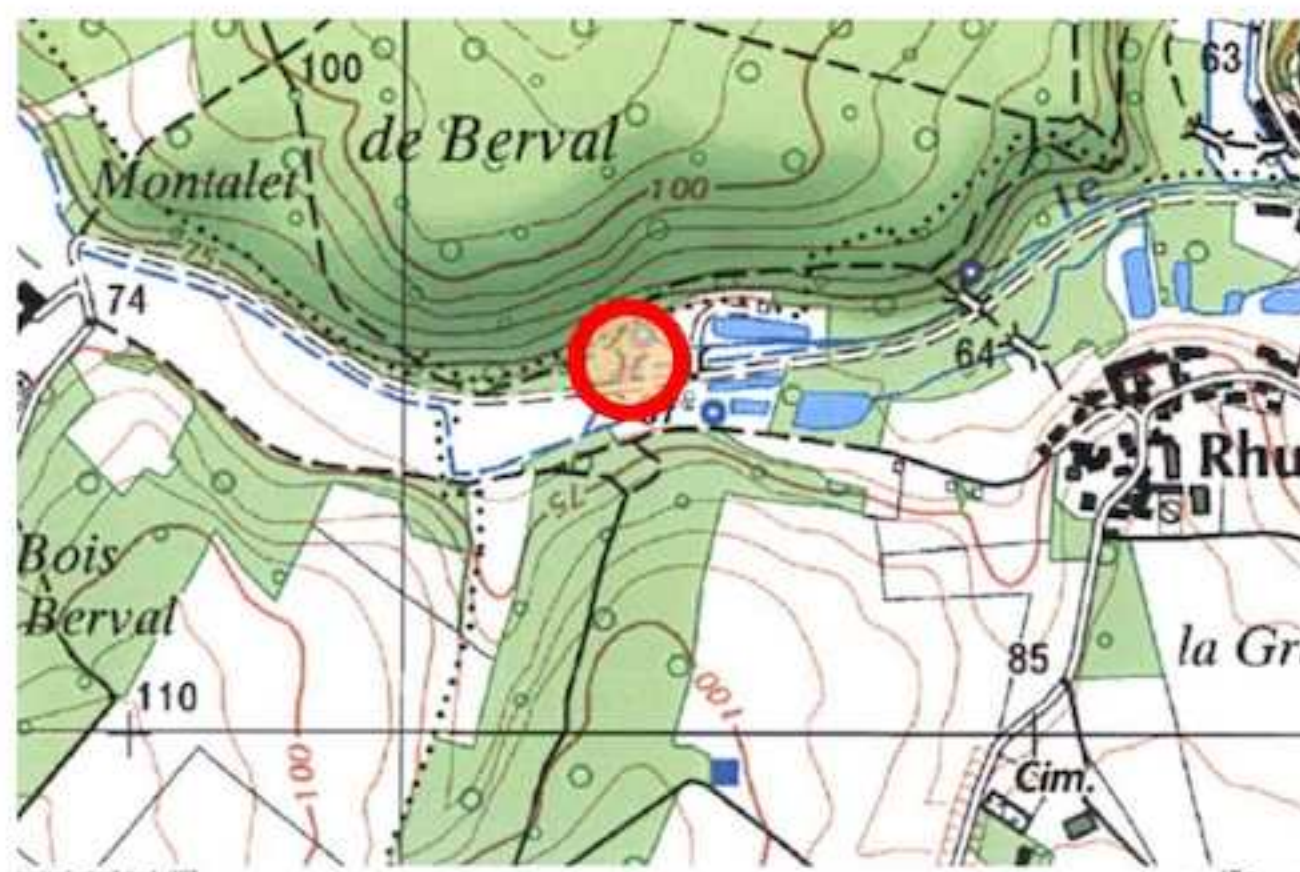
Données techniques

1 source

1 forage en cours

16 km de réseaux

1 réservoir (400 m³ de stockage)



Situation géographique de la Source de Berval et du nouveau forage

Environnement et cadre de vie

Les espaces verts



« Binette party » en avril

Cette année, deux « binettes party » ont été organisées, une au printemps, le 24 mars 2015, à laquelle de nombreux participants étaient présents et une à l'automne mais le temps ne permettait pas le jardinage. Nous remercions chaleureusement les volontaires.



Nettoyage du Monument aux Morts par les agents et des élus



Nettoyage de la mare aux Grenouilles - dite des Chantereines par des bénévoles



La bourse aux plantes

Epiais-Rhus participe aux bourses aux plantes intercommunales qui se déroulent chaque année dans l'une des communes associées par l'opération Je Jardine Mon Village : Epiais-Rhus, Grisy-les-Plâtres et Bréançon. La bourse de printemps n'a pas pu avoir lieu le 25 avril à Grisy-les-Plâtres en raison de leur marché aux fleurs le même jour. En revanche, celle d'automne s'est bien déroulée à Grisy-les-Plâtres le 7 novembre dernier pour le plus grand plaisir des passionnés de troc.

Le projet ENS (Espaces Naturels Sensibles)

Définition :

Un Espace Naturel Sensible est un site naturel non bâti qui possède une valeur écologique ou paysagère particulière. Il est menacé ou rendu vulnérable pour diverses raisons : pression urbaine, absence de gestion, abandon. Il s'agit de marais, de zones humides, de coteaux à pelouses calcicoles, de forêts, de bois ou de carrières. Leur ouverture au public est obligatoire mais elle peut être limitée, dans le temps ou dans l'espace, en raison de leur fragilité.

Le Conseil départemental du Val d'Oise gère et finance intégralement les travaux de gestion et d'aménagement des sites de taille importante et l'entretien de ces espaces. Il acquiert ou conventionne les terrains nécessaires.

Nous avons l'ambition de renaturer la zone humide de Rhus qui s'étend de la rue du Sausseron à la limite de la commune de Vallangoujard. L'objectif est de redonner un accès à toute cette zone tout en protégeant la biodiversité qui y est installée.

Le projet est en cours d'élaboration avec le concours des différents partenaires (Parc Naturel Régional du Vexin français, Agence de l'Eau, Département et commune) piloté par le Conseil départemental. Il sera débattu lors de la prochaine commission du PNR.

Petit mémo pratique

Travaux de jardinage et de bricolage

L'article n°11 de l'arrêté départemental du 28 avril 2009 rappelle que les travaux susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ne peuvent être effectués que :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés

Brûlage des déchets

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets même verts suivant l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Elagages des plantations

Les arbres et arbustes dépassant sur le domaine public doivent être élagués par leurs propriétaires afin de ne pas entraver la circulation.



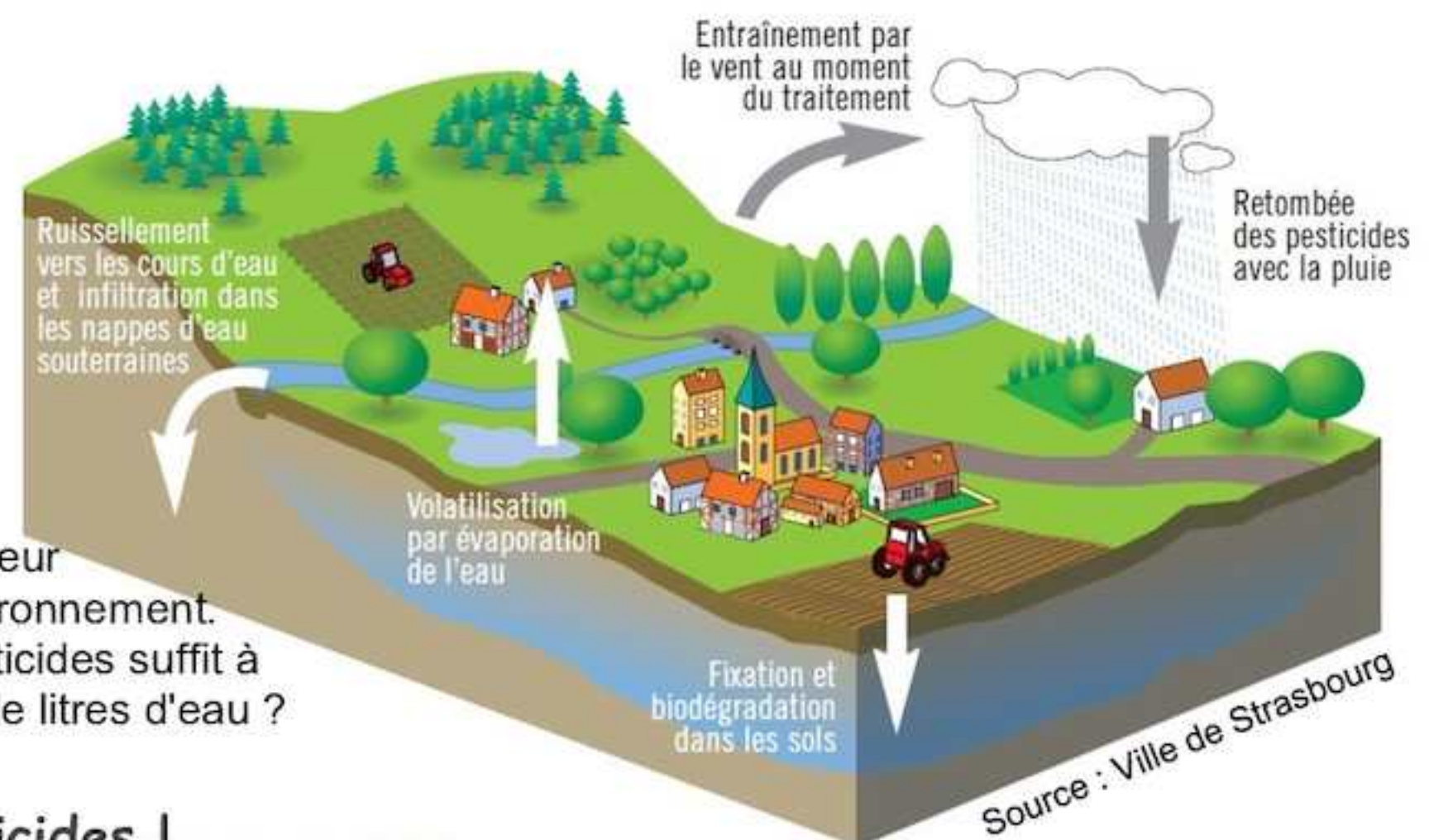
Zéro phyto

Les pesticides polluent l'air, l'eau et les sols

L'utilisation des pesticides fragilise notre écosystème en :

- diminuant la qualité de l'air,
- contaminant la nappe phréatique, notre source d'eau potable,
- réduisant la fertilité des sols, ce qui atteint la faune, la flore et la biodiversité en général.

Une diffusion invisible : seuls 10% des produits phytosanitaires atteignent leur cible. Le reste est disséminé dans l'environnement. Savez-vous qu'une seule goutte de pesticides suffit à polluer plusieurs centaines de milliers de litres d'eau ?



Vous aussi, jardinez sans pesticides !

Pour jardiner sans pesticides, nous vous conseillons quelques aménagements, sources de multiples bénéfices pour votre jardin : des abris à insectes, un point d'eau, des haies fleuries, des fleurs en toute saison...

Paillage : il limite fortement le développement des herbes folles et l'évaporation de l'eau. Vous pouvez utiliser des résidus de tontes séchées, des copeaux de bois, de la paille...

Désherbage : vous pouvez utiliser un couteau ou un sarcloir pour extirper les indésirables avec leurs racines. L'eau bouillante est aussi très efficace contre les plantes vivaces installées depuis longtemps.

Tonte : tondu à 6 ou 8 cm, votre gazon sera mieux enraciné et plus résistant à la sécheresse. Vous pouvez laisser s'installer les pâquerettes, les pissenlits... qui régaleront les abeilles butineuses.

Herbes : coquelicots, pissenlits, orties, bourrache, camomille... ces herbes sont indispensables pour la biodiversité et savoureuses dans vos plats cuisinés.

Potager : vous pouvez alterner les cultures en évitant de planter au même endroit deux espèces de la même famille, deux années de suite. Ainsi, vous éviterez les maladies et les attaques d'insectes.

Fruitiers : choisissez des variétés locales, souvent plus résistantes.

La recette du purin d'orties, un engrais naturel

Plonger 1 kilo d'orties fraîches dans 10 litres d'eau. Couvrir. Au bout d'une semaine, filtrer et utiliser dilué à 5%. À pulvériser régulièrement sur toutes les plantes sensibles aux maladies (tomates, pommes de terre, rosiers, fruitiers).

Les risques pour notre santé

On sait aujourd'hui que toute la chaîne du vivant est touchée par la toxicité de ces produits. Cette contamination passive bouleverse nos ressources alimentaires et conduit à une accumulation de substances chimiques dans l'organisme des animaux... et dans les nôtres !

Cette année encore, la démarche zéro phyto fut plus que jamais d'actualité. Les agents communaux ont bénéficié de formations sur les espaces verts par le Parc Naturel régional du Vexin français. La rénovation de la passerelle située dans le fonds de Rhus a pu bénéficier d'une subvention par le Parc Naturel à hauteur de 70 %, grâce à l'engagement de la commune dans cette démarche en faveur de l'environnement. Nous avons supprimé l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts, aires de jeux, cimetières, voirie et donc dans les zones sensibles pour la santé de nos enfants, pour la protection de l'air et de l'eau.

Cette démarche environnementale s'appelle la gestion différenciée des espaces verts et naturels. Par ailleurs, le bureau d'étude mandaté par le SMERCVS (Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation du Contrat du Sausseron) sur la gestion et l'entretien des espaces, afin d'optimiser la démarche zéro phyto, a rendu ses conclusions aux différentes communes.

Cinéma

La commune a renouvelé la convention tripartite qui la lie avec l'association cinérural 60 et le foyer rural d'Epiais-Rhus.

Les projections de films récents rencontrent toujours un succès.

En 2015, de nombreux films ont été diffusés dans la salle du foyer rural. Des films tous publics mais également des films d'animation pour les plus jeunes.

Rappel des tarifs :

Enfants : 3 euros

Adultes : 4 euros



EPIAIS RHUS

ASTÉRIX 3D

LE DOMAINE DES DIEUX

UN FILM DE LUCAS LECHEVY ET ALEXANDRE ASTIER
D'APRÈS L'ŒUVRE DE RENÉ GOSSIN ET ALBERT UDERZO

DIMANCHE 11 JANVIER - 17H30
FOYER RURAL

TARIFS : Adultes 4 € - Enfants 3 €

EPIAIS-RHUS

ÉVÉNEMENT : PROJECTION EN AVANT-PRÉMIÈRE + ANIMATION SURPRISE !

UN VILLAGE SANS MÈRE PARFAIT !

LUNDI 9 FÉVRIER - 21H
FOYER RURAL

TARIFS : Adultes 4 € - Enfants 3 €

EPIAIS-RHUS

LES SOUVENIRS

de Jean-Paul ROUVE

LUNDI 16 MARS - 21H
SALLE DES FÊTES

TARIFS : Adultes 4 € - Enfants 3 €

Inscrivez-vous à la newsletter d'Epiais-Rhus pour être sûr de ne manquer aucun film car la programmation se faisant parfois tardivement, nous ne pouvons pas toujours diffuser la feuille mensuelle à temps.

EPIAIS-RHUS

BIG EYES

LUNDI 15 JUIN - 21H
SALLE DES FÊTES

TARIFS : Adultes 4 € - Enfants 3 €

EPIAIS-RHUS

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE - 17H

FAITES CONNAISSANCE AVEC VOS ÉMOTIONS

Disney PIXAR

VICE-VERSA

SALLE DES FÊTES

TARIFS : Adultes 4 € - Enfants 3 €

EPIAIS-RHUS

LUNDI 12 OCTOBRE - 21H00

MISSION IMPOSSIBLE ROGUE NATION

SALLE DES FÊTES

TARIFS : Adultes 4 € - Enfants 3 €

EPIAIS-RHUS

LUNDI 2 NOVEMBRE - 21H

Marguerite

CATHERINE FROT
KAVIER GIANNOLI

SALLE DES FÊTES

TARIFS : Adultes 4 € - Enfants 3 €

EPIAIS-RHUS

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE - 17H30

MUNE

LE GARDIEN DE LA LUNE

Lundi 14/12 - 21h :
LOLO

SALLES DES FÊTES

TARIFS : Adultes 4 € - Enfants 3 €

EPIAIS-RHUS

LUNDI 14 DÉCEMBRE - 21H

LOLO

PARFOIS LE BONHEUR NE TIENT QU'À UN FILS

DIMANCHE 20/12 - 17h30 :
MUNE LE GARDIEN DE LA LUNE

SALLE DES FÊTES

TARIFS : Adultes 4 € - Enfants 3 €

Recensement de la population

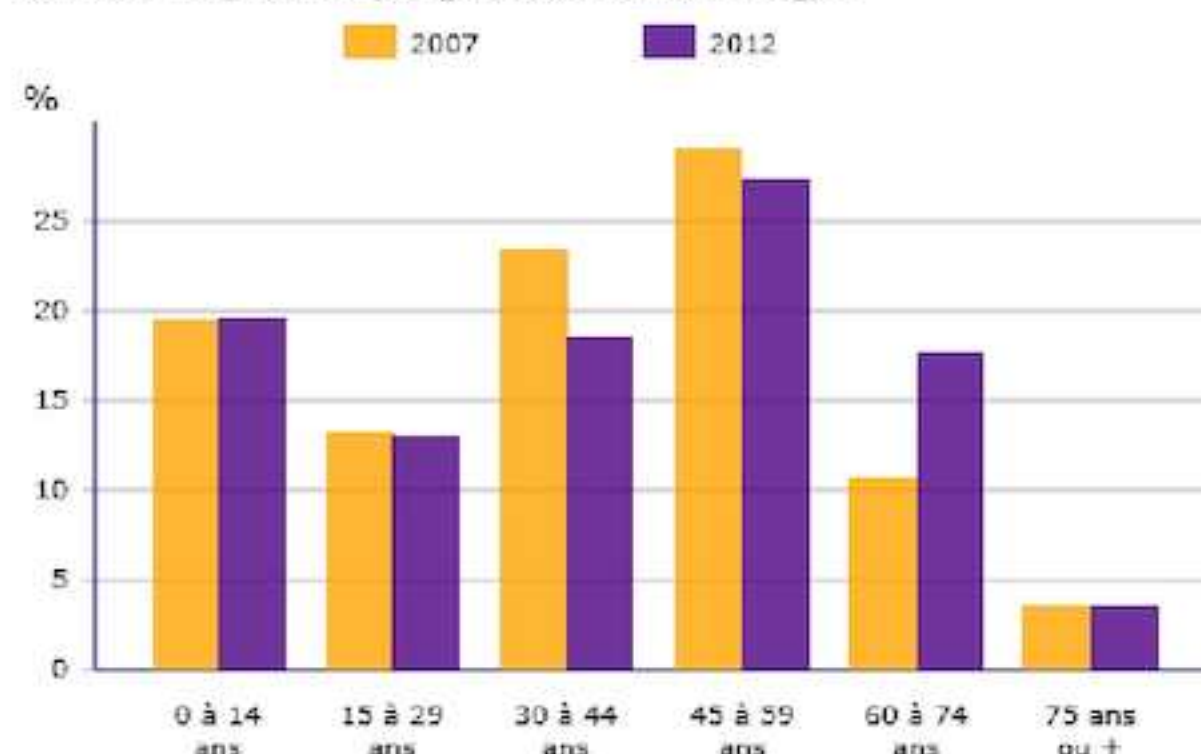
Bilan du recensement 2015

Le recensement de la population s'est déroulé en janvier-février 2015. Deux agents recenseurs, habitantes de la commune ont parcouru les rues du village, à la rencontre des Epiais-rhussiens. **La population légale en vigueur au 1er janvier 2016 est de 660 habitants.** Le nombre d'habitants qui était pris en compte jusqu'à ce jour était basé sur le recensement de 2010, mis à jour tous les ans selon une méthode de calcul établie par l'INSEE.

Nous remercions tous les habitants qui ont réservé un accueil chaleureux aux agents recenseurs, qui n'ont pas démerité car le travail doit être fait dans un temps imparti et elles y ont passé un grand nombre de soirées.

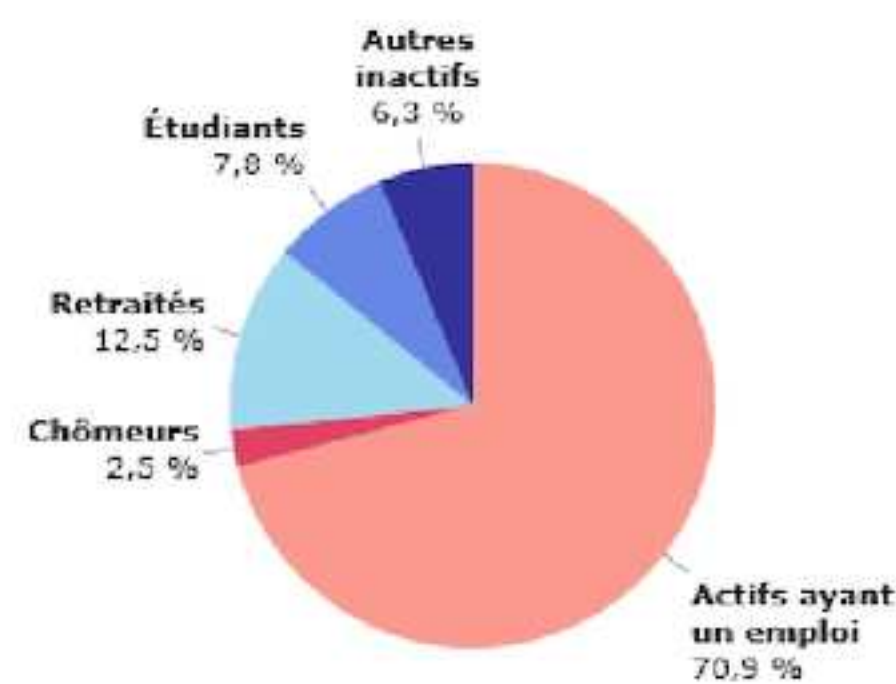
Rappelons que la commune ne conserve aucun document, tout est transmis à l'INSEE, dans un but statistique (voir graphiques ci-contre et ci-dessous).

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



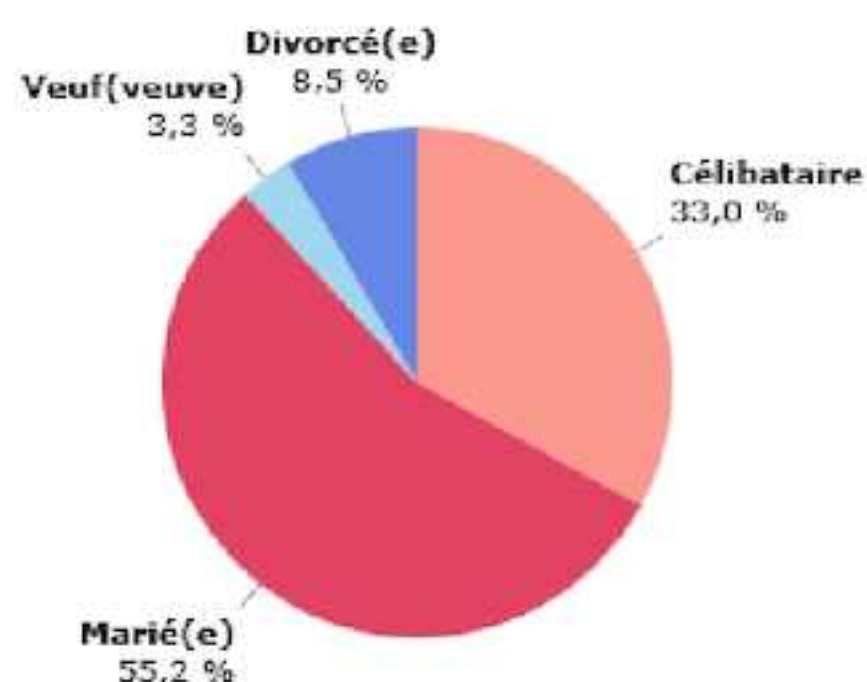
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

FAM G4 - État matrimonial des personnes de 15 ans ou plus en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2012

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	322	100,0	330	100,0
0 à 14 ans	60	18,5	69	20,9
15 à 29 ans	40	12,5	44	13,5
30 à 44 ans	56	17,2	66	19,9
45 à 59 ans	95	29,5	84	25,5
60 à 74 ans	60	18,5	56	16,9
75 à 89 ans	12	3,8	11	3,4
90 ans ou plus	0	0,0	0	0,0
0 à 19 ans	75	23,2	87	26,4
20 à 64 ans	212	65,8	206	62,6
65 ans ou plus	35	11,0	36	11,0

Centre Communal d'Action Sociale

En Mairie d'Epiais-Rhus - 01 34 66 62 33

Les actions du CCAS

Aide au transport scolaire

Une subvention de 20 euros a été versée à chaque élève ayant opté pour la carte Optile et justifiant de son adhésion au titre de l'année 2015/2016, sur présentation du titre de transport. Cette aide a été renouvelée cette année en raison du montant élevé de la carte Optile.

Aide hivernale

Les personnes à partir de 65 ans peuvent prétendre à une aide hivernale, autrefois appelée « bon de chauffage ». Cette aide est soumise à condition de revenus. 8 foyers ont bénéficié de cette aide en 2015.

Repas des aînés

Le CCAS organise un repas permettant aux personnes de plus de 65 ans de se retrouver et de partager un moment convivial suivi d'une animation musicale. Les participants ont assisté le 2 avril dernier à un déjeuner spectacle au cabaret « le Star Paradys » de Gisors.



Plan canicule

Chaque année l'état met en place un plan canicule qui consiste à protéger les personnes vulnérables des risques liés à la chaleur. Si vous connaissez des personnes vulnérables et/ou isolées ou si vous-même souhaitez figurer sur la liste des personnes vulnérables, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie, qui organise un suivi téléphonique.

Portage de repas

L'association DOMIVIE basée à Cormeilles en Vexin (Tél. : 01 34 66 44 88) permet aux personnes âgées et/ou convalescentes de bénéficier du portage de repas à domicile. Pour rappel, le conseil municipal d'Epiais-Rhus a délibéré en 2011, pour le versement d'une aide à l'association DOMIVIE pour que ce service indispensable continue sur notre secteur.



Contact

42bis rue de Paris
95310 - SAINT OUEN L'AUMONE
Téléphone : 01 34 64 43 03
Fax : 01 34 64 43 03
E-Mail : france.alzheimer95@orange.fr
Présidente : Mme Françoise NOT
Site web
<http://www.francealzheimer-valdoise.org/>



Les aides du Conseil Départemental du Val d'Oise



• Dossier APA

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie vise à rémunérer les aides apportées à domicile ou en établissement aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Pour pouvoir prétendre au bénéfice de l'APA, 3 conditions doivent être réunies :
- être âgé de 60 ans au moins,
- attester d'une résidence stable en France,
- justifier d'une perte d'autonomie forte à moyenne (GIR 1 à 4).

Le montant de l'aide varie en fonction des ressources financières et du niveau de dépendance.

Retrait des dossiers : en Mairie - CCAS
Instruction des demandes : Conseil Départemental - Direction des personnes âgées

• Transport à coût réduit

Les cartes Améthyste ou Rubis permettent aux personnes de 65 ans et plus et aux anciens combattants d'utiliser les transports en commun à coût réduit.

Pour plus de renseignements, contactez la Mairie au 01 34 66 62 33.

Ces cartes sont valables un an et renouvelables en Mairie.

• Télé-assistance

Le service de téléassistance permet aux bénéficiaires d'être reliés 24 H sur 24 H et 7 j sur 7 à une centrale d'écoute et donc de recevoir l'aide des secours d'urgence ou de l'entourage en cas de besoin.

Il vise ainsi à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapés vivant dans le Val d'Oise.

L'organisme gestionnaire est la Direction des Personnes Agées du Conseil général

Où s'adresser ?

Centre communal d'action sociale d'Epiais-Rhus ou Direction des Personnes Agées - Tel. : 01 34 25 76 43 ou 01 34 25 35 73

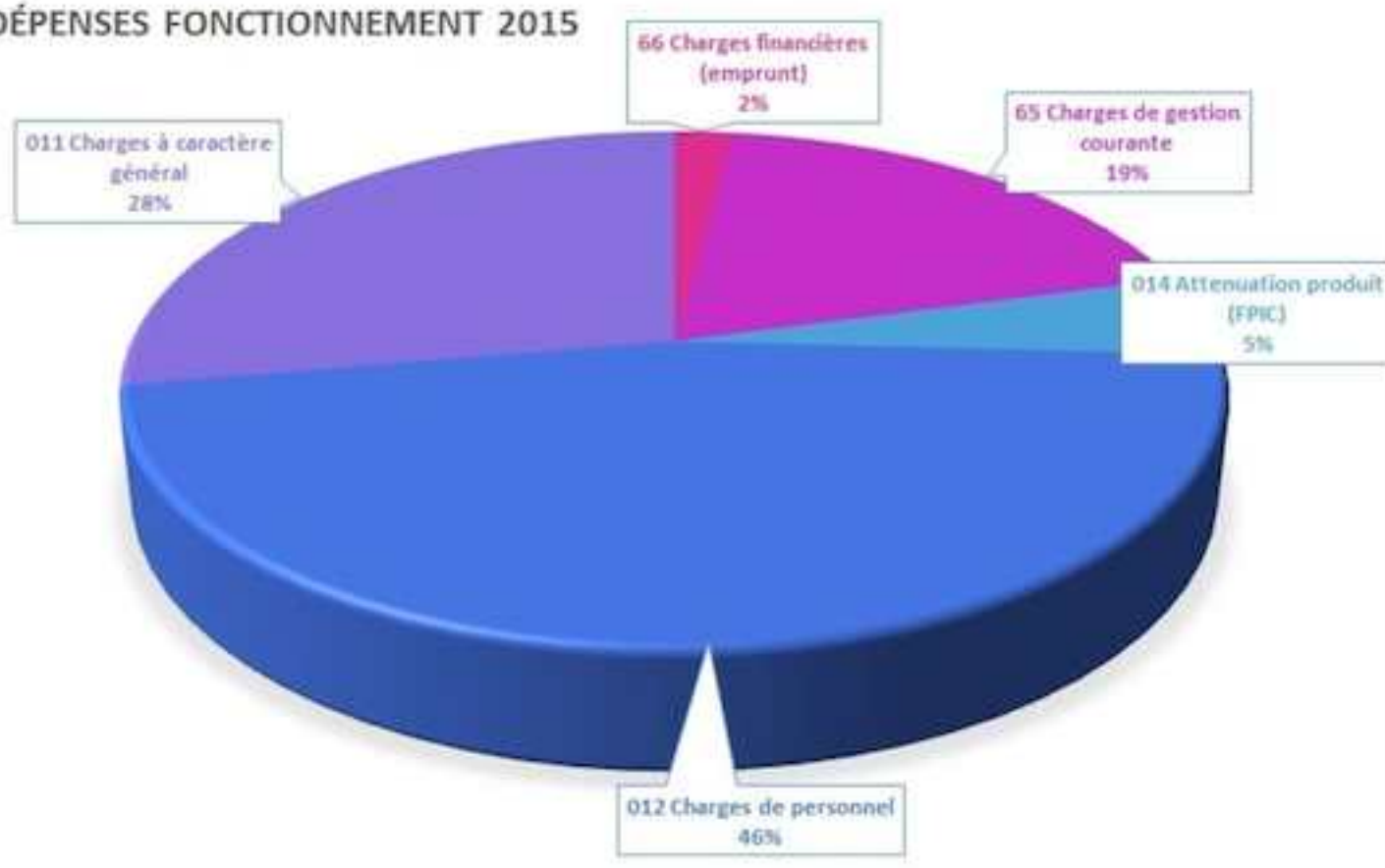
Finances 2015

Impôt	Taux votés Epiais-Rhus	% moyen départemen- tal 2014	Ce que rapporte l'impôt en euros (Budget 2015)
Taxe d'habitation	8,58	22,97	109 481,00
Taxe sur le fon- cier bâti	16,66	20,40	125 600,00
Taxe sur le fon- cier non bâti	57,70	64,87	23 946,00
		Total en €	259 027,00

Données statistiques 2015

Surface du territoire : **1046 Ha**
 Nbre de Km de voirie : **10,310 Km**
 Montant DGF (Dotation Globale de Fon-
 ctionnement) : **54 442,00 €**
 Densité : **60 hab / km²**
 Nbre de logements : **280**
 Enfants de 3 à 16 ans (INSEE) : **119**
 Nbre d'enfants scolarisés à l'école
 d'Epiais-Rhus : **63**
 Population INSEE au 01/01/2016 : **660**

DÉPENSES FONCTIONNEMENT 2015



Le budget est divisé en deux sections distinctes : le fonctionnement et l'investissement. Il est voté en mars-avril chaque année. Les comptes de la commune sont rapprochés de ceux de la Trésorerie de l'Isle Adam pour être parfaitement conformes. La Trésorerie édite le compte de gestion et la commune le compte administratif, les résultats des deux documents devant être identiques. Les excédents sont reportés d'une année sur l'autre..

Subventions communales versées aux associations au titre de l'année 2015

Nom de l'association	Montant de la subvention
Les Amis de l'Ecole des Bosquets	400,00
Bibliothèque pour Tous	400,00
Délégation départementale de l'Education Nationale	50,00
DIRAP	150,00
Epiais-Rhus à la Recherche de son Passé	200,00
Club de modélisme Epiaisien	200,00
Cinérural 60	500,00
Codérando 95	300,00
DOMIVIE	232,00

Principaux investissements réalisés en 2015	Coût en € TTC *	Financeurs
Documents d'urbanisme : PLU	8 934,00	
Plan d'évacuation mairie et bâtiments publics	1 651,21	
Architecte aménagement PMR abords mairie—acompte	3 105,07	DETR
Clôture école	611,76	
Réfection tomettes et dallage intérieur Eglise	18 251,16	
Equipement acoustique Eglise	529,20	
Panneaux signalisation	4 160,87	
Kit monobrosse (nettoyage sol)	1 558,89	
Outillage (coupe bordure)	514,68	
Ordinateurs mairie (accueil et secrétariat) et serveur	5 916,00	
Chaises école	1 457,46	
Chariot inox cuisine école	331,46	
Cuisine mairie	1 037,04	
TOTAL	48 058,80	

* En investissement, une partie de la TVA est récupérée dans les deux ans

Réalisations 2015

Enfouissement de la sente du Butard

Cette année 2015, nous avons réalisé l'enfouissement des réseaux électriques, télécoms et éclairage public de la sente du Butard et la rénovation de l'éclairage public avec la participation du SIERC Vexin, (Syndicat Intercommunal Electricité Réseaux Câblés du Vexin). Nous avons installé un éclairage à LEDs, nettement moins énergivore qu'un éclairage traditionnel et plus puissant.



Dallage intérieur Eglise

Le sol de l'intérieur de l'Eglise a beaucoup souffert au cours des décennies passées, beaucoup de tomettes ont donc été remplacées et le sol repris afin de limiter les risques de chute des visiteurs. En effet, le dallage devenait dangereux et nombre de personnes avaient déjà failli tomber.

Une entreprise confirmée a donc été mandatée pour procéder à la réfection du sol en tomettes, dans les

règles de l'art en réemployant un maximum de vieilles tomettes pour conserver l'authenticité des lieux.



D'autres travaux pourraient être envisagés dans le cadre de l'entretien de ce bâtiment communal, monument historique du XVIème siècle, Mais chaque chose en son temps...

La Haie Lambert

Des réparations ont été nécessaires sur la mare de la Haie Lambert afin de renforcer les bords du bassin qui s'étaient dégradés. Ces travaux ont été réalisés par le SIARP, mandaté par la commune.



Réfection de la cuisine de la mairie

La cuisine de la mairie a subi un coup de jeune ! Celle-ci n'était pas du tout fonctionnelle, elle manquait de meubles de rangement, de plan de travail, de modernité... De nouveaux meubles ont été achetés dans un magasin de bricolage et ont ensuite été mis en place par Marc Bathelier et Christian Laruelle. Un vrai plan de travail a été posé, un nouvel évier installé et raccordé. Maxi effet et fonctionnalité pour un coût très réduit. Un grand merci à nos bénévoles ! Reste à faire les raccords de peinture sur les murs.





Passage à la dématérialisation

Depuis plusieurs mois, la dématérialisation est le mot à la mode. Tout est dématérialisé, les listes électorales au niveau de la Préfecture, les bordereaux de mandats (factures) et les actes budgétaires, au niveau de la Trésorerie, les déclarations de charges Sociales, le cadastre, bientôt les délibérations ce qui signifie que de nombreux documents sont maintenant envoyés par le biais de l'informatique et non plus sous format papier, en théorie... Le plus gros changement étant les échanges avec la Trésorerie, il a donc fallu adapter l'informatique à cette évolution (compatibilité des échanges, capacité de stockage des données...). Deux nouveaux postes informatiques ont donc été achetés afin d'être prêts pour ce changement obligatoire au 01/01/2016.



Acquisition de terrains

La commune a acquis un ensemble de terrains situés aux abords de l'Ecole.

La commune a également fait l'acquisition d'une parcelle située dans le Bray, qui a pour objectif la création d'une vigne....

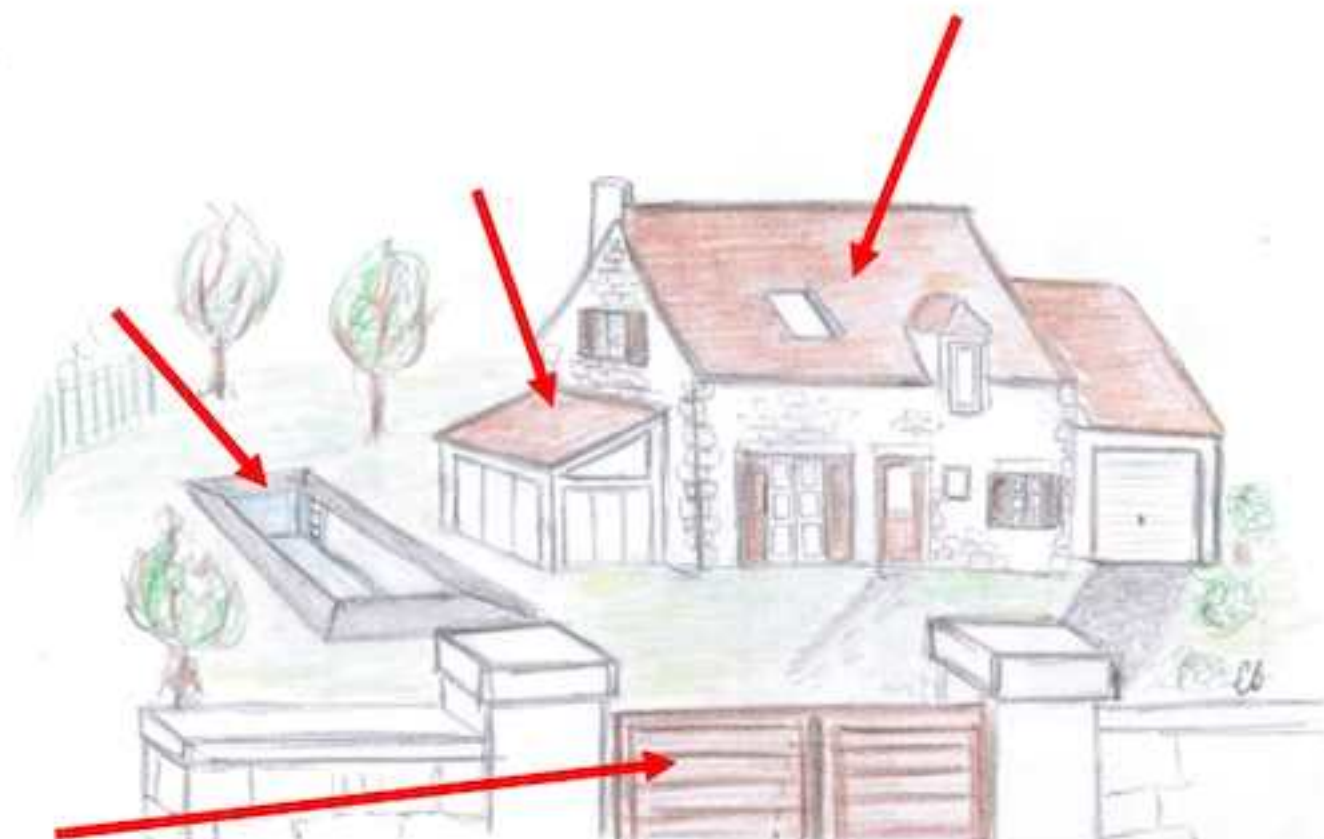
Urbanisme

Déclaration préalable

Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur d'une habitation sont soumis à autorisation.

Liste non exhaustive des travaux concernés :

- Remplacement des portes, fenêtres, volets, portes de garage, portails,
- Changement de la couleur des huisseries
- Clôture
- Ravalement des façades
- Remplacement de toiture
- Pose de fenêtre de toit
- Abri de jardin, même en bois démontable
- Piscine
- Véranda (surface inférieure à 20m² sinon permis de construire)
- Abattage d'arbre
- Division foncière



Permis de construire

Pour les constructions neuves d'une surface de plus de 20 m² ou les travaux modifiant l'aspect extérieur et créant une surface de plancher supérieure à 40 m² (extension), un permis de construire doit être déposé en mairie. Pour rappel, une extension de maison individuelle dont la surface de plancher après travaux dépasserait 170 m², impose le recours à un architecte.

Les pièces à joindre sont les mêmes que pour la déclaration préalable complétées par :

- Plan en coupe indiquant la hauteur au faitage
- Volet paysager comprenant l'aspect graphique et l'insertion dans le paysage proche et lointain
- Notice indiquant les matériaux utilisés, les couleurs, volumes...

NB : Les travaux nécessitant une démolition doivent aussi faire l'objet d'une autorisation.

Les dossiers doivent être déposés en Mairie, un récépissé vous sera remis lors de l'enregistrement du dossier.

Depuis le deuxième semestre 2015, le service instructeur est désormais, le service urbanisme de la commune d'Ennery.

A noter que tous les dossiers sont envoyés également à M. l'Architecte des Bâtiments de France pour avis. (M. Bellon - 01 30 32 08 44)

Les dossiers en cours

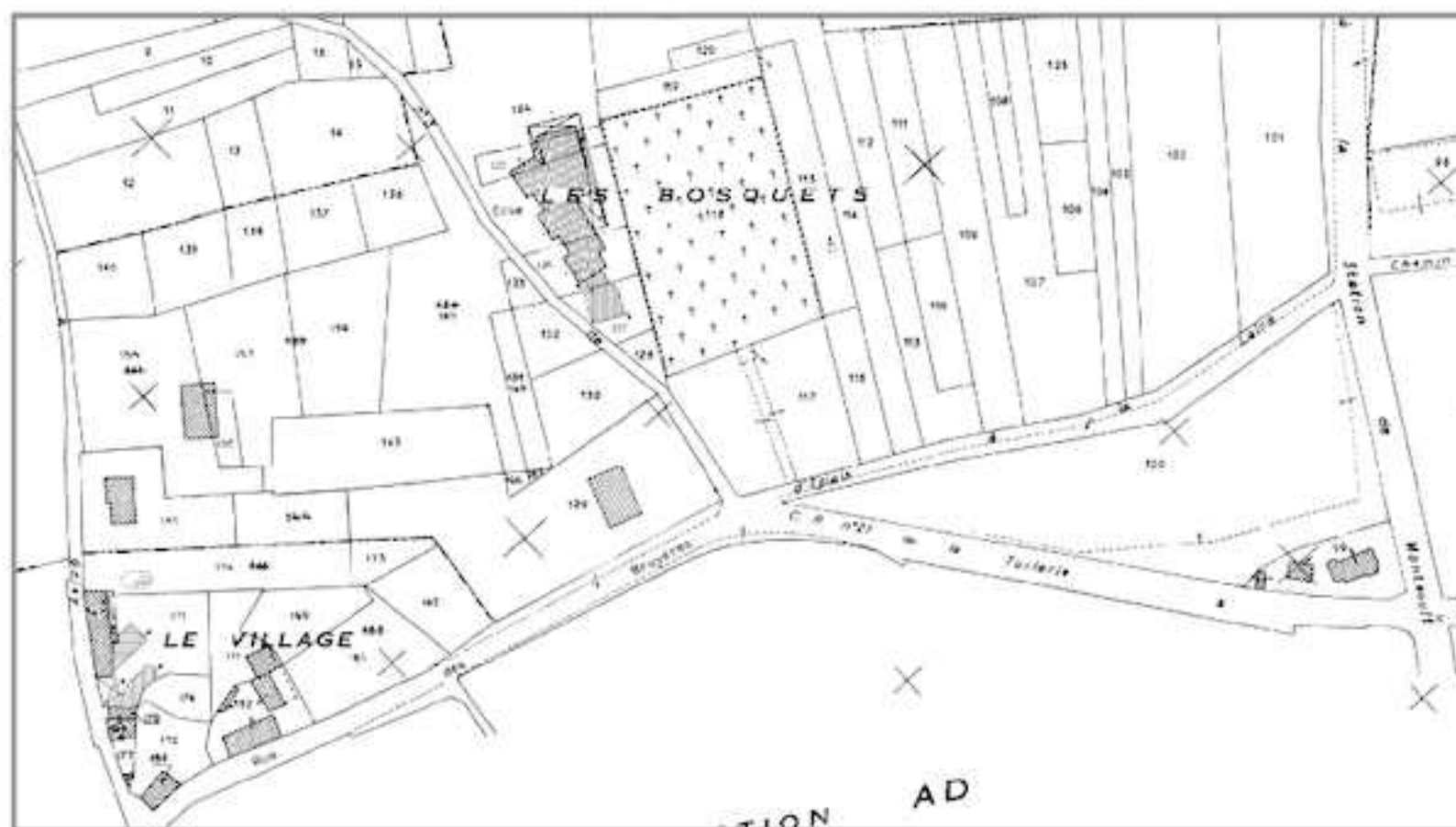
Plan Local d'urbanisme (PLU)

Nous espérons boucler le PLU pour la fin du premier trimestre, mais les choses semblent plus difficiles : des modifications du Code de l'Urbanisme inattendues nous obligent à revoir tout le texte de réglementation qui était quasiment fini afin de l'adapter au mieux aux nouvelles exigences.

Nous pensons finaliser le PLU pour l'été. Comme la loi le prévoit, vous pourrez participer à une enquête publique et donner votre avis sur ce qui sera proposé.

Enfouissement de réseaux

Nous réaliserons en 2016, l'enfouissement des réseaux télécoms de la ruelle de la Vanne et de la rue des Bruyères. Nos programmes d'enfouissement continuent au rythme d'un projet par an, afin d'améliorer la qualité des réseaux et leur fiabilité, depuis 2008 la commune s'est engagée dans ces travaux d'effacement de réseaux et d'amélioration de l'éclairage public. Ces programmes préparent les réseaux et fourreaux nécessaires à l'arrivée de la fibre optique, dont le déploiement commence dans le Vexin en 2016. Tous ces travaux sont réalisés avec la participation du SIERC.



Aménagement des abords de la mairie



L'intérieur de la mairie ayant déjà été mis aux normes en matière d'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR), il paraissait nécessaire d'aménager les abords de la mairie afin de permettre aux PMR d'accéder à la salle du conseil par le biais d'une rampe extérieure. Par ailleurs, il existe aujourd'hui un mur situé entre la place réservée aux PMR et l'entrée de la mairie, rendant inaccessible l'accueil du fait de l'étroitesse et de la pente du trottoir devant l'enceinte du bâtiment. Nous avons fait appel à un architecte afin de monter un dossier de travaux permettant de solutionner ces problématiques, tout en intégrant le ravalement du bâtiment. En effet, le mur de la mairie est actuellement enduit de ciment, le

rendant totalement imperméable et par conséquent, entraînant de gros problèmes d'humidité à l'intérieur.

Le cabinet d'architectes Simon-Genin a été mandaté pour ce dossier et a proposé plusieurs projets. Deux dossiers de déclaration préalable ont déjà été déposés auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Les deux dossiers ont essuyé un refus. Un recours a été introduit auprès du Préfet de Région, mais celui-ci a suivi les préconisations de l'ABF. Le projet est donc en stand-by. Ce qui est regrettable, c'est que d'une part la Loi oblige à être en conformité avec l'accès des PMR depuis le 1/01/2015 mais que les services de l'Etat ne voient pas les choses de la même manière.

Ce projet n'a pas pu aboutir en 2015 mais nous allons le retravailler et présenter un nouveau projet en 2016. La cause est juste et mérite les efforts faits pour réaliser cette transformation d'autant que nous avons déjà obtenu un financement de 40% pour cette opération qu'il serait dommage de perdre.



Travaux Eglise

La porte latérale et l'encadrement de celle-ci sont en fort mauvais état. Un dossier de travaux a été envoyé à la Direction Régionale des affaires culturelles (DRAC) ainsi qu'une demande de financement.

Malheureusement celle-ci n'a pas été accordée car les entreprises que nous avons sélectionnées ne convenaient pas pour un monument classé.

Après quelques négociations durant lesquelles nous avons fait valoir, entre autres, des arguments économiques, nous allons pouvoir représenter un dossier qui nous l'espérons, sera cette fois accepté.

Il va sans dire que faute de financement, ces travaux seront repoussés à des jours meilleurs.

Dossier à suivre...



Remplacement de la passerelle de Rhus

Dans le cadre des sentes de la CCVS, un chemin a été rouvert, qui mène de Rhus à Vallangoujard en passant par l'emprise de l'ancienne gare.

Sur ce parcours, il existe une passerelle qui enjambe un fossé et un pont en pierre au dessus du Sausseron. Le pont en pierre devrait être restauré par le SIAVS.

La passerelle, quant à elle, est en très mauvais état et devient dangereuse.

Nous avons demandé au PNR une participation pour le remplacement total et nous avons obtenu une subvention équivalente à 70 % du prix HT des travaux soit 7343,00 €.



Les projets

Tuilerie

Comme nous nous étions engagés à le faire nous avons commencé à travailler sur un projet pour requalifier les abords de la RD22 dans sa traversée de la Tuilerie. Malheureusement les subventions dont nous avons besoin pour mener à bien cette action ne pouvaient être obtenues ce qui a tout remis en cause ! Et il ne nous a pas paru sérieux de parler de quelque chose que nous savions ne pas pouvoir réaliser.

Mais grâce au Conseil Départemental un espoir sérieux s'est fait jour. Nous allons donc reprendre notre bâton de pèlerin en chiffrant d'abord une enveloppe pour le projet, en établissant un nouveau plan de financement et si cela est raisonnable, nous parlerons de la réalisation avec les habitants concernés.



Contrat rural

Pour une petite commune, il n'existe plus beaucoup de possibilité de financer un grand projet mais le contrat rural est une possibilité encore en place.

Nous nous étions engagés à essayer de doter la commune d'une salle polyvalente compte tenu des problèmes que nous pouvons rencontrer avec les locaux du Foyer Rural actuels (salles trop petites, stationnement, nuisance sonore etc...). Un autre problème est venu se greffer sur celui du local qui est le stationnement à l'école, plutôt anarchique faute de places, et induisant un problème de sécurité pour les enfants lorsque les voitures manœuvrent.

Grâce à la compréhension de la famille Pamart qui a bien voulu céder les terrains en face de l'école à la commune, nous pouvons envisager maintenant un projet comprenant un aménagement pour le stationnement, une salle polyvalente sur le terrain de football avec une bibliothèque de plain-pied attenante.

Nous avons ainsi 3 projets qui nous permettent de monter un dossier de contrat rural. Bien entendu cette subvention ne sera pas suffisante pour mener l'ensemble à son terme et il faudra trouver d'autres sources de financement comme la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et d'autres « à gratter » partout où cela sera possible.

Etat civil 2015

Naissances

Andrea SPASOJEVIC le 8 juillet 2015

Julie BELLAY le 18 août 2015

Julyan DEFLANDRE le 17 septembre 2015

Mila POLTZ ZUZLEWSKI le 11 octobre 2015

Alexandre LAMUE le 29 novembre 2015

Nous leur souhaitons la bienvenue



Décès

Mme Ginette PAILLER épouse NORIS le 19 janvier 2015

Mme Janine KOKOTAJLO veuve DESSENNE le 17 avril 2015

M. Gérard LEBON le 3 août 2015

M. Christian VERMEULEN le 9 octobre 2015

M. Jean-Pierre KANNER le 8 décembre 2015



Nous adressons aux familles endeuillées nos sincères condoléances.

Informations pratiques

Les artisans

Services à Epiais-Rhus :

Boisphère (Construction bois, extension et maison ossature bois...) - 10 route de Vallangoujard
06 08 74 95 10 - contact@boisphere.fr - www.boisphere.fr

Expert Auto - Garage agréé Renault - 18, route de Beauvais Tél.: 01 34 66 43 96

Granger multiservices - 6, rue des Chantereines
Tél.: 06.16.17.79.44 Petits travaux (parquet, carrelage, peinture..) Granger.multi@gmail.com

Jim ONILLION (plombier) - 22, route de Vallangoujard, Tél. : 01.34.66.42.01 & 06.75.50.75.02

Vert Compost - Route de Livilliers,
Tél. : 01.34.66.41.70 - Fourniture de terre, compost, terreau et terre de bruyère.

4 Mains services à domicile - 11, route de Beauvais, Tél.:01 34.66.67.78 ou 06.30.80.38.94 - Aide informatique et internet, travaux de bricolage, de jardinage, de ménage et repassage, gardiennage et entretien de votre domicile pendant vos vacances.
4mains.services@sfr.fr

Alvira (Système d'alarme, vidéo surveillance, porte blindée, rideaux de fer) - 06 16 24 94 05

Ludovic TOUAT - transport de personnes, chauffeur privé - 06.86.83.21.16
mail : autotransportresa@yahoo.fr

Gîtes de France :

Nicole Hiolet - 3 rue Saint Jean - hameau de Rhus
01 34 66 50 14 - nicole.hiolet@wanadoo.fr

Paysagiste et espaces verts :

C. et JC. MARIETTE « Chêne vert », Tél. :
01.34.66.50.20

Comptabilité, paies :

Adrien ROBINET, tél. : 06.66.16.48.52 - fax :
08.97.50.48.52 - robinet.adrien@gmail.com

Santé et bien-être :

Rachel LEQUEST COUTELLIER - infirmière DE
14, rue du Sausseron - hameau de Rhus
Soins à domicile et au cabinet sur rendez-vous -
01 34 42 68 16 - 06 66 59 70 67

Juliette MONCHECOURT - Ostéopathe

Consultation à domicile - 06 83 40 78 83

Marie-Rose SAUVAGE - sophrologie et réflexologie
06 31 70 28 90

Laurence LEFEUVRE-COLL - sophrologue
06 34 09 79 84

Alimentation :

► Sur Epiais-Rhus

Ferme BELLAY, rue des Chantereines : lait frais
tous les jours de 8h à 8h30 et de 18h30 à 20h.

Pat' à pizzas - pizzas à emporter, tous les mardis
de 17h à 21h sur la place de l'Eglise.

► A proximité

Boulangerie à Grisy-les-Plâtres - 01.34.66.62.56

Numéros utiles

Préfecture du Val d'Oise

Avenue Bernard Hirsch 95000 Cergy-Pontoise
Tél. : 01 34 20 95 95 - Fax : 01.77 63 60 11
Email : prefecture@val-doise.pref.gouv.fr
Site : www.val-doise.gouv.fr



Parc Naturel Régional du Vexin Français

Maison du Parc 95450 THÉMÉRICOURT
Tél. : 01.34.48.66.10 - Fax : 01.34.48.66.11
Site : www.parc-naturel-vexin.fr



Conseil Départemental du Val d'Oise

2, avenue du Parc 95000 CERGY PONTOISE
Tél.: 01.34.25.30.30 Site : www.valdoise.fr



SEFO (Société des Eaux de Fin d'Oise)

BP 6 26-28 Quai de l'Oise 78570 Andrésy -
Tél. : 01 39 70 20 00



SICAE de la Vallée du Sausseron

ZAC des Portes du Vexin - 40, rue Ampère
CS 20195 - 95300 ENNERY Tél. : 01.34.20.69.80



Santé et social

Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
Centre 63 - 19 rue de Gisors 95302 CERGY-PONTOISE cedex
Tél. : 3646 - Site : www.ameli.fr

Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

du lundi au vendredi de 9h à 16h - Quartier de la Préfecture - 2, place
de la Pergola 95018 CERGY-PONTOISE cedex. Renseignements
au 0810.25.95.10 - Site : www.caf.fr ou www.caf-du-val-d-oise.fr

Pole Emploi

2, boulevard de l'Oise 95000 CERGY-PONTOISE pour l'ex-ANPE
Boulevard de l'Hautil à Cergy pour l'ex-ASSEDIC
Un seul numéro : **3949** Site internet : www.pole-emploi.fr

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
Immeuble Ordinal - rue des Chauffours 95000 CERGY-PONTOISE
Cedex - Tél.: 3960 - Site : www.lassurance retraite.fr

CICAS (Centre Information Coordination Action Sociale) du Val d'Oise

Retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, IRCANTEC) :
11, rue des Italiens 95000 CERGY-PONTOISE
Tél.: 0820.200.189 - Fax : 01.30.32.26.13

Mutualité Sociale Agricole

du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Immeuble Ordinal - Rue des Chauffours 95002 Cergy-Pontoise
Tél.: 01.30.63.88.80 - Fax : 01.49.85.53.80



Cliniques et hôpitaux

Centre hospitalier René Dubos - 6, avenue de l'Île de France 95300 PONTOISE - Tél. : 01.30.75.40.40

Clinique Sainte Marie - 1, rue Christian Barnard 95520 OSNY - Tél. : 01.34.20.96.96

Clinique Conti - 3, Chemin des trois Sources 95290 L'ISLE ADAM - Tél. : 0826 968 968

N° URGENCES

SAMU 15
POMPIERS 18
POLICE 17
GENDARMERIE MARINES
01.30.39.70.27



Centre anti-poison 01.40.05.48.48
Appel d'urgence unique depuis un portable 112

Pharmacies de garde :
contactez la Gendarmerie.



La circonscription sociale du Vexin

Maison du département du Vexin
10-12 Boulevard Gambetta
95640 Marines

- Territoire d'intervention sociale et médico-sociale : 01.34.33.52.30
- Centre de protection Maternelle et Infantile et Planification Familiale : 01.34.33.52.40

Croix-Rouge Française de Marines

Boulevard Gambetta 95640 MARINES
Tél.: 01.30.39.88.49

Soins infirmiers à domicile :
01.34.67.51.13

Aide ménagère à domicile :
01.30.39.96.28



Association Aide Familiale Populaire

7, allée des petits pains
95800 Cergy-Saint-Christophe
Tél.: 01.30.38.24.75 ou 01.30.30.53.94
Mme FÉLIN

Vexin Insertion Emploi (VIE)

5, rue de Mongeroult
95830 Cormeilles en Vexin
Tél.: 01.34.66.44.88

Association de services aux particuliers (tâches ménagères, petits travaux de bricolage, entretien de jardin...)



L'association Domi-Vie met à la dis-

position des familles des personnels qualifiés (auxiliaires de vie), permet le maintien à domicile des personnes en difficultés et propose avec l'Hôpital de Marines un service de portage de repas à domicile adapté à chaque régime.

Juridique

Maison de la justice et du droit :

Permanence consommation, aide aux victimes, conciliations, avocats, notaires, médiation, du lundi au vendredi au 12, place des institutions à Cergy Saint Christophe
Tél. : 01.30.38.45.15



Point d'accès aux droits :

Permanence pour orientation aux droits le mardi de 10h à 12h - en Mairie de Marines 10 bis boulevard Gambetta Tél.: 01.30.39.70.21
Conciliateur de justice :
ASCHENBRENNER Jean-Claude

Tribunal de Grande Instance de Pontoise :

Adresse postale

Cité judiciaire - 3, rue Victor Hugo - BP 50220
- 95 302 CERGY PONTOISE CEDEX

Entrée du public

3, place Nicolas Flamel à Pontoise
Tél. : 01 72 58 70 00

INC - 60 millions de consommateurs :

80, rue Lecourbe 75732 PARIS CEDEX 15
Tél.: 01.45.66.20.20 www.60millions-mag.com

Animaux

Règlementation

- Si vous détenez un chien de 1ère ou 2ème catégorie, vous devez être titulaire d'un permis de détention délivré par le Maire (obligatoire depuis le 1/01/2010). **Se renseigner en Mairie**
- Les détenteurs de chevaux, ânes ou poneys doivent s'enregistrer auprès de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation. www.haras-nationaux.fr
- Article 14 de l'arrêté préfectoral n°2009-297 : « Les détenteurs d'animaux domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage. »
- S'il vous plaît ne laissez pas vos animaux faire leurs besoins sur les trottoirs...

Urgences vétérinaires

Clinique vétérinaire 7j/7 - 24h/24
43, avenue du Chemin Vert - 95290 L'Isle Adam - Tél. : 01.34.69.10.16
Cabinet vétérinaire des Docteurs Lejour-Valade 2, rue Richarderie - 95640 Marines
Tél. : 01 34 67 54 75

Démarches administratives

Renouvellement Carte Nationale d'Identité

Depuis janvier 2014, le délai de validité est porté à 15 ans pour les CNI des personnes majeures (les cartes établies depuis le 01/01/2004 seront valables 15 ans), nonobstant la date inscrite au dos de votre carte. **La Préfecture refuse désormais de renouveler des cartes qui seraient valables 5 ans de plus.**

Pièces à joindre :

- ancienne carte d'identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans, le cas échéant, demander une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois et apporter un timbre fiscal de 25 euros.

- un justificatif de domicile

- deux photos couleur récentes (norme NF)

Pour les passeports, nous n'instruisons plus les demandes mais nous fournissons les formulaires (vous pouvez aller sur Marines, Pontoise, Auvers...). Pensez à prendre rendez-vous et à apporter les originaux et les copies des pièces.



Attestation de recensement

Les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser dans l'année afin de se voir remettre une attestation qui leur permettra de s'inscrire aux examens et concours et d'être inscrits d'office sur la liste électorale. Pour cela, il suffit de se présenter en Mairie, muni d'une carte nationale d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Inscription sur la liste électorale

Les nouveaux habitants et les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans peuvent se faire inscrire sur la liste électorale du 1er septembre au 31 décembre.

NB : Les jeunes recensés à 16 ans, sont inscrits d'office à 18 ans sur les listes électorales. Mais n'hésitez pas à vous en assurer en contactant la mairie au 01 34 66 62 33.

Attention, il est maintenant nécessaire de justifier son identité au moment du vote (arrêté ministériel du 12/12/2013), même dans les communes de moins de 3500 habitants.

Un titre d'identité sera alors demandé (Carte nationale d'identité, passeport, carte vitale avec photo, permis de conduire...)

Pour les votes par procuration : se rendre en Gendarmerie, commissariat ou consulat. Le formulaire peut maintenant être pré-rempli en ligne et déposé ensuite (service-public.fr) mais doit toujours être validé par la gendarmerie, le commissariat ou le consulat.



Tranquillité vacances

Lors de vos déplacements, n'hésitez pas à retirer en mairie ou à la gendarmerie un formulaire permettant aux gendarmes d'être vigilants lors des rondes effectuées dans le village.

Formulaire à télécharger sur

www.gendarmerie95.pagesperso-orange.fr



Les ordures ménagères

Smirtom - 8, rue de Vernon 95450 VIGNY - 01 34 66 18 40 - www.smirtomduvexin.net



Pensez à compacter vos emballages individuels, vous gagnerez de la place. Mais ne mettez pas des emballages à l'intérieur d'autres emballages ! Le tri est dans ce cas inefficace.

Les jours de collecte (voir calendrier smirtom) :

- **Vendredi matin** (bacs jaune et bleu ou bac vert) alternativement 1 semaine/2
- **Jeudi matin** (ordures ménagères) A sortir la veille au soir et à rentrer au plus tard, le soir du passage.

Collecte des encombrants :

- **Lundi 18 avril 2016**
- **Lundi 19 septembre 2016**

La collecte des objets encombrants est limitée à 1m³ par habitation. A sortir seulement la veille au soir.



Ne sont pas collectés : les objets de plus de 50 Kg et de dimensions supérieures à L 1,75m x l 1,50 m x h 0,50 m, les sapins de Noël, les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE), les gravats (plâtre, ciment, parpaings), les produits explosifs (bouteilles de gaz), les produits toxiques (huiles, batteries, piles, pots de peinture...), les pneus, les déchets verts et les souches d'arbres, les machines industrielles, moteurs... **Les déchets non collectés peuvent être déposés à la déchetterie de Marines.** En cas de gros dépôt d'encombrants, la Sté SEPUR (01.30.39.27.49) loue des bennes de 7 m³.

La déchetterie de Marines : 01.30.39.89.45

Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	Samedi et dimanche matin de 9h à 12h Lundi, mercredi et samedi après-midi de 14h à 17h.
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Lundi, samedi et dimanche matin de 9h à 12h Lundi, mercredi, vendredi et samedi après-midi de 14h à 19h

Dépôts acceptés :

1 m³/ semaine maximum.
Une carte d'accès permanente est délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et de la carte grise du véhicule.

Le transport



(horaires disponibles sur le site internet www.valdoise.fr rubrique cadre de vie > transport).

La ligne 95-12 Berville<>Cergy-Préfecture dessert Epiais-Rhus indifféremment pour les scolaires ou les particuliers.

A la suite des nombreux changements intervenus sur le réseau de transport à la rentrée 2014, 2 nouvelles lignes ont été mises en place (95-31 Arronville <> Marines et 95-33 Epiais-Rhus <> Marines), sur la période scolaire uniquement.

Une liaison **Cergy-Roissy (95-18)**, au départ de Cergy-Pontoise, dessert l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle (1 car/heure).

Pour faire suite aux réclamations des habitants des villages du Vexin, une commission Transport a été créée au Conseil départemental. Les référents ont demandé des modifications d'offre de transport. Ces derniers, participant aux réunions organisées par le Conseil départemental, ont proposé des modifications. A ce jour, nous avons un seul retour positif, qui reste néanmoins dépendant d'une étude sécurité, c'est la création d'un arrêt supplémentaire « route de Grisy » sur la ligne « 95-31 » Arronville <>Marines.

A suivre...

PAM 95

Le PAM 95 offre aux personnes à mobilité réduite comme aux personnes âgées un service de transport collectif, de porte à porte dans toute l'Ile-de-France.



Pour qui ? Les Valdoisiens qui répondent à l'un des critères suivants :

- justifier d'une invalidité supérieure ou égale à 80% et être titulaire de la carte d'invalidité
- ou avoir une carte de stationnement des personnes handicapées délivrée par le ministère de la défense,
- ou être bénéficiaire de la carte de stationnement pour les personnes handicapées délivrée par la préfecture,
- ou être bénéficiaire de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) GIR 1 à 4

Contact

Agence PAM 95 - FlexCité95 - 11/17 rue Constantin Pecqueur, ZAC des Châtaigniers - 95150 Taverny

01 77 02 20 20

Agenda 2016

- 14 février - après midi jeux au Foyer rural
- 19 mars - Carnaval et chasse aux œufs
- 9 avril - Soirée AEB
- 1er mai - Vente de Muguet
- 14, 15 et 16 mai - Fête communale
- 28 mai - Fête des voisins
- 21 juin - Fête de la musique
- 17 et 18 septembre - Journées du Patrimoine



Epiais-Bas - Rue Principale



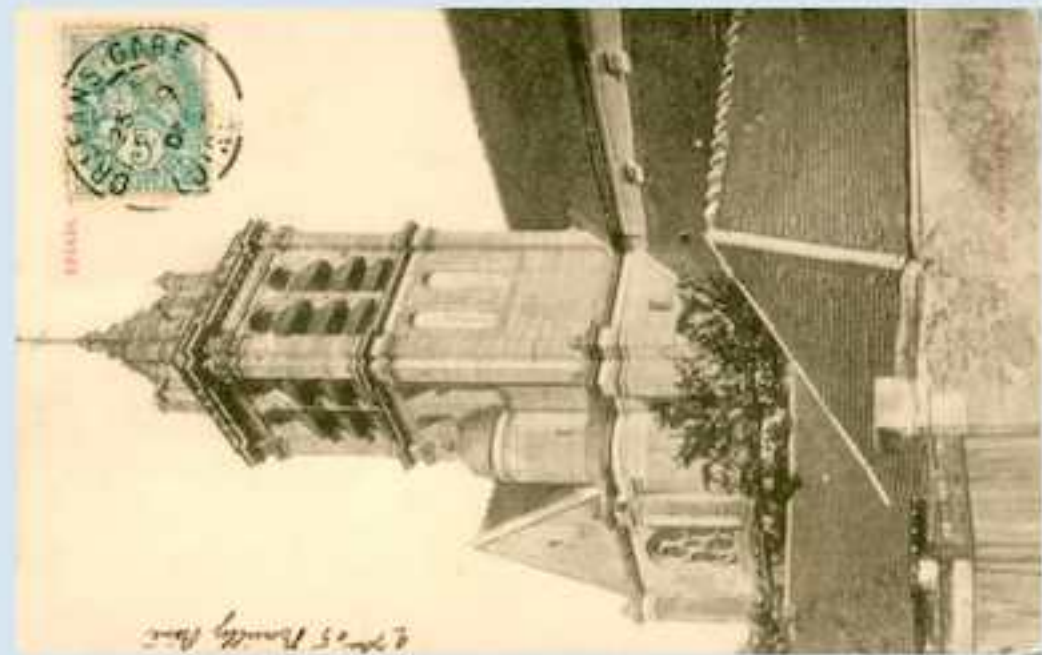
Rue de la Mairie

2016

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
l	m	j	v	s	d		l	m	j	v	s	d		l	m	j	v	s	d		l	m	j	v	s	d	
			1	2	3		1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6	
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	29							28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
l	m	j	v	s	d		l	m	j	v	s	d		l	m	j	v	s	d		l	m	j	v	s	d	
					1		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			25	26	27	28	29	30	31	29	30	31					

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
l	m	j	v	s	d		l	m	j	v	s	d		l	m	j	v	s	d		l	m	j	v	s	d	
							1	2	3	4			1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6		
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				26	27	28	29	30	31		



 Encombrants
  Manifestations